



Puis-je me faire rembourser un achat?

Par **Deathlycream**, le **22/04/2010** à **01:58**

Bonjour,

J'ai acheté une pédale d'effet pour guitare le 3 Avril dernier sans l'avoir essayée. J'ai simplement fait confiance au vendeur quant aux qualités et fonctions citées par ce dernier. Or après quelques utilisations il apparaît que la fonction première de mon achat n'est pas ce à quoi je m'attendais.

En clair, le vendeur a attribué une qualité que l'appareil ne possède visiblement pas. Pourtant j'avais bien insisté sur le but de mon achat, j'ai posé des questions pour savoir quelles différences il y avait entre les différents modèles...

Que puis-je faire étant donné que l'objet fonctionne très bien mais que simplement j'estime avoir été (très) mal renseigné et que si j'avais eu connaissance de certains éléments je n'aurais pas réalisé mon achat?

Cordialement